

COMMUNICATION SUR

**LES RESULTATS PREVISIONNELS DE L'OBSERVATOIRE
DE L'AGRICULTURE BOURGUIGNONNE POUR 2001**

Nous sommes en octobre 2002 et les comptes de l'agriculture qui vous sont présentés sont ceux de 2001. Toutefois, pour rendre cette présentation plus en phase avec le moment présent, le CESR a assorti la présentation de commentaires et de réflexions sur l'année en cours.

Cette année encore, le ton n'est pas à l'optimisme. Et c'est sans doute un peu lassant que d'entendre continuellement les représentants de l'agriculture se lamenter sur les mauvaises années. Les crises ou autres calamités climatiques sont bien sûr inhérentes au métier et, au bout du compte, les paysans résistent plutôt bien. Leurs lamentations auraient-elles pour effet d'attirer l'attention des pouvoirs publics, afin de justifier des compensations toujours renouvelées ? Comme à chaque fois, le temps passe, on fait le bilan que la capacité d'adaptation des paysans était plus importante que ce que l'on croyait. Au final, on n'est jamais confronté à des catastrophes sociales comme d'autres activités économiques peuvent en connaître.

Et pourtant, l'hémorragie sociale n'est-elle pas bien réelle ? Elle n'est pas brutale et tragique, mais lente, insinueuse, irréversible. Elle s'illustre statistiquement par la disparition de 11 000 exploitations en 10 ans en Bourgogne qui représentent 13 037 emplois familiaux perdus en 9 ans soit 1 080 exploitations en moins par an. Il n'en reste aujourd'hui que 23 000.

Ce constat est majeur dans la description de l'agriculture bourguignonne : il est à la fois la résultante et la cause de l'affaiblissement économique de notre agriculture. On en arrive à une agriculture conduite par de moins en moins d'hommes alors même que les missions que l'on veut lui confier sont de plus en plus exigeantes en attention humaine. La commission n° 1 a d'ailleurs

décidé de travailler sur l'évolution des métiers de l'agriculture et rendra un rapport à ce sujet en juin prochain.

Pour ce qui est des résultats économiques de 2001, il convient de retenir que pour les grandes cultures, le résultat par travailleur est de 11 200 € annuel, soit 933 € par mois. Un céréalier bourguignon a gagné de quoi prélever sur son exploitation 6 120 francs par mois. Un éleveur atteint lui les 13 800 € soit 7 544 francs par mois. Encore faut-il à ces deux agriculteurs utiliser cet argent pour réaliser la part d'autofinancement des investissements qu'ils ont dû réaliser en 2002.

Pour toutes les cultures, 2001 marque un repli des rendements après trois bonnes années. La qualité n'était pas là non plus.

Sur le plan politique, cette production doit faire face à plusieurs agressions :

- L'abandon de la préférence communautaire, principe fondateur de la construction européenne, et qui s'est traduite en 2002 par l'importation de blés ukrainiens et russes. Alors que l'on ne manque déjà pas de blé en Europe, les importations extra communautaires sont passées de 5,8 à 13 millions de tonnes.

- Dans le même temps, le démantèlement des mécanismes de gestion de marché a conduit les prix vers des niveaux jamais vus, les acomptes payés aux producteurs à la récolte sont cette année de 76 € la tonne. Pour rappel, le prix du blé en 2001 était de 99 € la tonne et de 150 € il y a dix ans. C'est donc 20 % de baisse en un an que doivent subir les producteurs.

- Les compensations européennes ont progressé de 8 % en céréales et diminué de 11 % en oléagineux. Compenser, c'est neutraliser un inconvénient par un avantage en oléagineux (qui représentent 20 % des surfaces labourables en Bourgogne) ; on compense l'inconvénient... par un inconvénient. Et comme ces compensations sont jugées excessives par les pouvoirs publics français, on a poursuivi en 2001 la « modulation », prélèvement sur les aides européennes, mises en place en 2000.

Voilà comment est déstabilisé le secteur céréalier, emblème de la réussite d'une politique agricole pensée au lendemain de la guerre et voulue par des populations traumatisées par les tickets de rationnement et la malnutrition, que déjà à l'époque, on pensait ne plus revoir dans un pays industrialisé comme la France. Cette politique agricole commune devait aussi montrer aux populations la supériorité économique de l'ouest face au bloc soviétique.

Aujourd'hui, les enjeux politiques et les préoccupations des populations sont différents, les pays d'Europe Centrale veulent rejoindre l'Union européenne, le monde est un village, on décide à l'OMC de l'ouverture des frontières et de la libre circulation des marchandises... Difficile de s'y opposer et la PAC change : la commission européenne vient de proposer une poursuite de la baisse du prix des céréales et une réduction progressive de 20 % sur sept ans des soutiens à la production. Nivellement par le bas, alignement sur les prochains partenaires commerciaux de la France.

Partant d'un salaire moyen mensuel de 933 euros, personne n'accepterait de payer à ce point les conséquences de ces choix géopolitiques.

Il n'est pas de coutume de s'apitoyer sur le sort des céréaliers, le CESR veut simplement signaler que 2002 sera pire que 2001. Si les revenus devaient rester à ce niveau, compte tenu des

perspectives de marché et de politique européenne évoquée ci-dessus, de l'exigence d'un niveau de qualification de plus en plus élevé, des investissements considérables ; non seulement il n'est plus guère de jeunes à vouloir s'y risquer, mais les céréaliers confrontés à la nécessité de tenir et de résister chercheront à s'adapter par le moyen le plus évident : l'agrandissement de leurs exploitations au détriment là aussi des quelques jeunes encore tentés par l'aventure.

Des voix s'élèvent dans la profession pour dénoncer cette évolution parce qu'il existe d'autres voies d'adaptation. Mais quand même, si l'objectif fixé à l'agriculture française est de livrer ses produits partout sur la planète, si la concurrence internationale est le seul horizon que l'on fixe aux paysans, car c'est de cela qu'il s'agit au travers de la politique menée, comment peut-on refuser aux agriculteurs la mise en œuvre de moyens, de techniques, la restructuration de leur exploitation leur permettant de rivaliser avec les Australiens, Américains, Argentins, Brésiliens, Russes, Polonais qu'ils rencontreront sur les marchés ? On ne peut jouer la même partie que si les règles sont communes, sinon il y a un perdant, et perdre pour les agriculteurs c'est rarement déposer le bilan, c'est décourager les jeunes et accentuer la chute du nombre d'installation.

Pour l'élevage, la situation est comparable, même si la baisse des prix fut plus imprévue, moins programmée. Les répliques du séisme provoqué par la crise « de la vache folle » et de l'épisode « fièvre aphteuse » de février 2001 n'en finissent pas de se faire sentir.

En 2001, la mévente a principalement affecté les mâles exportés vers l'Italie, tant ce pays tardait à retrouver de bons niveaux de consommation. Par ailleurs, l'épidémie de fièvre aphteuse a fait perdre le statut de pays indemne à la France et un certain nombre de contrats à l'exportation ne sont pas tous repartis à l'heure qu'il est, en particulier dans la production porcine.

Au plus fort de cette épidémie, l'interdiction totale de circulation d'animaux a profondément affecté la trésorerie et le revenu des éleveurs par la surcharge que représentait le maintien des animaux dans les fermes.

Par contre, le consommateur français inquiet en 2001, même s'il a mangé moins de bœuf, a porté ses choix sur la viande issue des races bouchères françaises, ce qui a valu de bons prix sur les femelles traditionnellement consommées en France.

Aujourd'hui dans ce pays, la consommation de viande rouge a quasiment retrouvé un niveau normal, fruit des efforts de la filière en matière de communication, de transparence dans les pratiques, d'élaboration de cahiers des charges. Mais la grande distribution, face à la remontée des prix des femelles en 2001, est retournée s'approvisionner hors de France en vaches laitières à bas prix, sans en informer explicitement les consommateurs, utilisant les supports de communication des races à viande pour tromper les consommateurs, plus sourcilleux finalement du prix écrit en gros et en rouge fluo que de la nature du produit écrit petit sur une étiquette fort peu mise en valeur.

Les prix actuels sur les femelles sont donc identiques à ceux connus au plus fort de la crise en décembre 2000.

Pour ce qui est de l'Italie, 2002 a marqué la reprise : le marché s'est réorganisé et des efforts ont été faits pour rassurer les consommateurs. La demande de la part des pays voisins est relancée mais ils veulent des animaux plus légers afin que la phase de finition soit la plus longue possible

chez eux, histoire de dire à leurs consommateurs qu'il s'agit de viande « italienne ». La reprise sur ce produit est évidente en 2002.

Dans le détail des revenus, il convient de préciser l'avantage des exploitations qui engraisent leurs animaux : 15 100 € de résultat courant par travailleur, contre 12 600 pour ceux qui vendent en maigre et qui d'une certaine manière vendent un peu leur blé en herbe. C'est là une voie d'adaptation alternative à l'agrandissement des exploitations mais hélas beaucoup moins coutumière.

Les producteurs de lait ont subi eux aussi un tassement de leur revenu : 17 900 € par travailleur familial contre 19 400 en 2000. Leur produit brut reste constant, la baisse du prix de la viande est compensée par l'augmentation en 2001 du prix du lait, produit de plus en plus consommé. C'est l'augmentation des charges qui vient grever le résultat. 2002 est par contre marquée par la baisse du prix du lait, qui, associée aux cours désastreux de la viande, préfigure une chute importante du revenu.

Cette production est confrontée à une crise de sens, les consommateurs plébiscitent le lait et se détournent de la viande. Que faire des vaches de réforme et des jeunes veaux ? Pour qu'une vache ait du lait, il lui faut d'abord faire naître un veau puis ce veau doit être élevé artificiellement pour que le consommateur puisse lui, consommer le lait de la mère.

Enfin, malgré ces productions qui depuis quelques années connaissent des crises à répétition, l'économie agricole bourguignonne tirait son épingle du jeu grâce au vignoble.

2001 marque là aussi un repli inquiétant dans ce secteur où la crise est profonde en AOC régionale et tout particulièrement chez les producteurs qui vendent en vrac.

Le revenu par travailleur familial est de 20 600 €, c'est 40 % de moins qu'en 1999. La baisse de revenus a été aussi forte que celle constatée en 2000.

Alors que le prix du vrac a baissé de 27 % en une année, le prix de vente à la bouteille a lui progressé de 1 à 3 %.

En 2002, bien que l'on ne dispose pas encore de chiffres précis, la situation s'aggrave.

La crise viticole monte du sud. Elle a d'abord frappé la Provence, est remontée jusqu'au Beaujolais et a atteint peu à peu le cœur de la Bourgogne. En Saône-et-Loire, 50 vignerons ont cessé leur activité en 2001. En 2002, 450 ont déposés auprès de la DDA un dossier de prise en charge financière au titre de la procédure « agriculteurs en difficulté ».

Cette crise est la résultante de la baisse régulière de la consommation de vin, de l'importation de vins en provenance d'Amérique du sud et d'Amérique du nord. Les stratégies tarifaires et de communication détournent sans doute aussi le consommateur, par ailleurs légitimement curieux de ces vins exotiques.

N'oublions cependant pas là non plus que nous exigeons des producteurs français qu'ils respectent un certain nombre de normes sociales, environnementales et techniques. Alors que pour prendre l'exemple des vins argentins, le fut de chêne, c'est en fait de la sciure de bois versée dans des cuves

en inox, ce qui est évidemment interdit chez nous ; de même que l'irrigation est autorisée en Amérique du Sud.

On peut penser qu'il y a là une dérive schizophrénique de notre société, entre le citoyen contribuable, écologiste, en quête de progrès social et le consommateur économe, pressé, en quête d'exotisme.

Mais on doit admettre aussi l'insuffisance des efforts de la filière à faire connaître les caractéristiques de ses produits et ce qui les différencie des vins importés. C'est là que se trouve en partie l'issue pour les producteurs bourguignons mais aussi par la permanence des efforts portés sur la qualité et par le développement de la vente en bouteilles et enfin par une politique tarifaire moins répulsive, en particulier dans la restauration.

Alors bien sûr dans ce contexte de crise, l'agriculture bourguignonne avait, et aura peut-être les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), financés en partie par la modulation. Pour mémoire, il s'agit de contrats par lesquels l'Etat et la Communauté européenne rémunèrent le travail effectué par les agriculteurs pour l'entretien du paysage et la protection des ressources naturelles. En Bourgogne, les cinq mesures agrienvironnementales les plus représentées sont la gestion extensive des prairies, l'entretien des haies, la modification des techniques de lutte phytosanitaire, l'adaptation de la fertilisation et la conversion à l'agriculture biologique. Les CTE apportent aussi une participation aux investissements renforçant la qualité des produits, la valeur ajoutée ou le bien-être animal.

Toutefois la complexité administrative, l'engorgement des services instructeurs, le scepticisme de la profession ont retardé la mise en place de ce dispositif. 3 414 agriculteurs bourguignons (sur 23 000) ont pu en signer un, sur lesquels 650 ont été mis en paiement en 2001 pour un montant moyen de 9 300 € par an. Aujourd'hui les CTE sont suspendus et les quelques informations que l'on ait laissent à penser qu'ils seront plafonnés aux environs de 5 000 € par an.

Parallèlement, la France n'a consommé en 2001 que 61 % des fonds européens sur lesquels elle s'était engagée ce qui lui a valu une pénalité de 21 millions d'euros payable en 2002.

Rapidement , la situation des autres productions présentes minoritairement dans cette région est la suivante :

- Les porcs : 34 120 € de résultats courant par travailleur, c'est pratiquement le triple de ce qu'ont gagné les éleveurs de bovins et les céréaliers. C'est en moyenne sur les cinq dernières années 21 280 € de résultat par travailleur. C'est le meilleur revenu 2001 de l'agriculture bourguignonne, et pourtant il existe d'importantes difficultés pour développer cette production.

- Les volailles de chair présentent un résultat plus en deçà. Avec 15 900 € c'est un résultat dans la moyenne. Il y a depuis 5 ans une constance des revenus dans cette production qui n'atteint pas des sommets mais qui ne connaît pas non plus de crises retentissantes.

- Les légumes de plein champs : 25 655 € de revenus par travailleur. Après avoir connu des niveaux records en 1997 et 1998, c'est la meilleure des trois dernières années. Le développement de cette production reste conditionné par l'obtention de contrats avec une conserverie et intéresse essentiellement les agriculteurs situés à proximité de ces conserveries ou en zone périurbaine.

Face à ces constats peu reluisants, les agriculteurs résistent, cherchent les moyens de tenir. L'agriculture française dans son histoire en a vu d'autres et les gens en place vont tenter de s'adapter. Mais s'adapter, c'est souvent restructurer son exploitation au détriment de l'installation de jeunes, des paysages, du patrimoine bâti ancien, de la présence humaine sur tout le territoire.

Si l'on n'inverse pas les tendances, ceux qui resteront ne pourront assumer bon nombre des missions que l'on souhaite leur confier.

La société a, et aura demain l'agriculture qu'elle mérite. Toutes les gammes de produits sont présentes sur le marché : bio, labels, à des prix en relation avec le travail fourni et le service apporté au consommateur, et c'est lui qui choisit en dernier lieu. L'agriculture développe plus ou moins telle ou telle gamme de produit selon le succès rencontré sur les marchés.

C'est le consommateur qui a la plus grande capacité à faire évoluer l'agriculture dans le sens qu'il souhaite. Il doit prendre conscience du caractère profondément politique de l'acte de consommation en même temps que les producteurs doivent lui apporter tous les éléments permettant de raisonner son choix.

S'il veut voyager quand il se met à table, alors il a à sa disposition du kangourou d'Australie, du « Bourgogne » ou du « Chablis » de la vallée de Mendoza, de la Hereford de la Pampa ou de l'autruche d'on ne sait où. Mais quand il se lèvera de table il aura sous sa fenêtre, le paysage résultant de ses évasions culinaires.

Les vignes délaissées par les cinquante vigneron de Saône-et-Loire et peut-être les 450 à venir seront remplacées par du maïs ou de la friche. Les cultivateurs qui, pour s'adapter, ont agrandi leurs exploitations doivent faire des gains de productivité et adapter l'exploitation au matériel plus large : ce sont les haies, les arbres et les talus qui en font les frais. Les éleveurs suivant la même logique délaieront les bâtiments anciens, vraies originalités architecturales et patrimoine historique, au profit de stabulations plus vastes, plus commodes, mais le paysage là aussi n'y gagnera pas. Peut-être même, ils croiseront leur Charolais avec d'autres races permettant de baisser les coûts de production. Parfois même parmi ces gens là, certains lassés de gagner aussi peu pour autant d'efforts tenteront leur chance dans ce qui marche comme les porcs ou la volaille et seront confrontés à l'hostilité d'un voisinage qui pourtant réduit chaque année un peu plus sa consommation de viande rouge au profit de la viande blanche.

Par contre, si l'on souhaite maintenir sur tout le territoire le maximum de paysans, dans des exploitations familiales, soucieux de leur milieu naturel, avec un niveau de vie suffisant pour intéresser des jeunes (de toutes origines socioprofessionnelles). Si l'on souhaite que la Bourgogne conserve son identité paysagère, la blancheur de ses vaches, et le charme de ses granges, il faut être plus attentif aux étiquettes, à la provenance des produits, à la prise en compte ou non de l'environnement, aux normes sociales qui ont accompagné l'élaboration de ce produit, et ce d'où qu'il vienne. Acheter un produit alimentaire ce n'est pas seulement dépenser pour se nourrir, mais c'est aussi et de plus en financer et orienter son cadre de vie.

Et le cadre de vie a un coût, mais n'a pas de prix.

INTERVENTIONS

**Intervention de Renaud ABORD de CHATILLON
au titre d'Aprovalbois, du CRP, et de l'Union syndicale régionale des organismes
de la forêt privée en Bourgogne**

« A l'avenir la présentation de l'agriculture bourguignonne pourrait être élargie à la forêt (comme à la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, où la forêt est partenaire et partie prenante).

Par ailleurs, je suis choqué, concernant les aides bruxelloises (lesquelles concernent aussi la forêt, même si la part de la forêt -pourtant priorité- y est très modeste) de la contre performance de la France : les agriculteurs et forestiers français ont eu moins d'aide à cause de la carence administrative, et la France a été pénalisée !

Les causes lui paraissent notamment avoir trait à une complexité administrative croissante et tout à fait hors de proportion face à la capacité de travail administrative des exploitants agricoles et/ou forestiers. Au travail technique s'ajoute maintenant un travail administratif considérable qui allonge les horaires de travail dans les ménages agricoles et/ou forestiers.

Il souhaite que l'État tire rapidement les conséquences de ce dysfonctionnement majeur notamment en simplifiant les procédures, ce qui permettra par ailleurs de les ouvrir de facto à tous les acteurs agricoles et/ou forestiers ».

Intervention de Jean-Claude DESLOT
personnalité qualifiée

« Les choix qu'ont opérés les vignobles nivernais semblent accorder une part importante à la qualité. C'est pour cela que les stocks sont moindres et que la vente se fait, il faut le dire, essentiellement en bouteille.

La communication a ciblé une bonne qualité et séduit le consommateur.

Bon rapport qualité/prix ».

Intervention de Michel SOYER
au titre de la Confédération paysane et coordination rurale

« D'une sensibilité agricole autre que la rapporteur, cette communication m'inspire quelques observations :

- l'abandon de la préférence communautaire a été déclenché par nous-mêmes : à savoir des acheteurs bretons ont préféré importer des céréales ukrainiennes -à moindre coût- que celles du Bassin Parisien, pénalisées entre autres par des coûts de transport ;

- les acomptes payés aux producteurs de blé sont d'une autre nature que les 75 € la tonne (49,85 frs). A titre indicatif, l'un des plus importants groupes coopératifs français, dont le siège est à Longvic, à régler des acomptes entre 90 € et 79 € la tonne soit 51,82 frs à 59 frs auxquels viendront s'ajouter dans les semaines à venir des compléments de prix. Notons qu'un blé ukrainien était coté 79,6 € la tonne le 10 octobre 2002.

Donc il ne reste plus au secteur céréalier qu'à s'adapter aux contraintes extérieures et je rejoins le rapporteur pour dire que le moyen le plus évident est l'agrandissement ».